

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N° 20\_2026**

Date de convocation : 23/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET, Maire.

**Présents** : BAILHET David, BIBES Christine, BUGEAUD Agnès, CANDAU Jean-Marc, CLAVÉ Nathalie, CLAVÉ Nicolas, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, GERVAIS Magalie, JOUANY Dorothée, LATASSE Emmanuel, LEREDE Annabelle, MALLET Pierre, MASSAROTTO Philippe, PENABAYRE Joanie, PRINCE Jean-François, SAINT-JEAN Pauline, SOTOM Stéphane

**Absents excusés et représentés** : SONNEVILLE Jean-Luc (a donné pouvoir à SAINT-JEAN Pauline)

Secrétaire de séance : LATASSE Emmanuel

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19

**Nombre de suffrages****exprimés**

Pour : 12  
Contre : 4  
Abstentions : 3

**OBJET : Vote des taux d'imposition 2026****Rapporteur : Pierre MALLET, Maire de Benquet.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Après débat, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :

- Taxe foncière (bâti) : 31.80 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31.86 %
- Taxe d'habitation : 15.05 %

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire, Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 037 BENQUET  
 ARRONDISSEMENT : 40 MONT-DE-MARSAN  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MONT DE MARSAN

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 040-214000374-20260427-20\_2026-DE



TAUX

2026

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 757 574	29,80	95,58	1 778 000	529 844	31.80	565 404
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	93 779	31,86	126,53	94 600	30 140	31.86	30 140
Taxe d'habitation (TH)	65 019	15,05	37,52	59 000	8 880	15.05	8 880
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					568 864		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	604 424
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9	10		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		31.66		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	604 424	=	1.062510		
Taxe d'habitation (TH)	568 864		15.99		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

## II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	34 346			14 518	0	0	141 150	190 014

## III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
604 424		190 014		794 438

A MONT DE MARSAN

Le 17 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
CARL KILLIUS

Le 27/04/2026

Pour la Commune





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 037 BENQUET  
 ARRONDISSEMENT : 40 MONT-DE-MARSAN  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MONT DE MARSAN

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 040-214000374-20260427-20\_2026-DE

2026

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	609	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	114 189	c. Centrales photovoltaïques	1 126
c. Locaux industriels	7 523	<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	322	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>		b. Par la loi (terres agricoles)	34 971	f. Transformateurs électriques	
	6 064	c. Par la loi (autres)	21 973	g. Stations radioélectriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	33 220
b. Dotation pour recentrage THRS		b. Par la loi		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
c. Mayotte	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA compensant la TH	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		a. Résidences secondaires et assimilées	59 000	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,261794
b. Base minimum		c. Correction des bases THRS	-6 421	d. Taux FB commune 2020	12,83
c. Locaux industriels		d. Correction des bases THLV	>>>	e. Taux FB département 2020	16,97
d. Autres allocations		e. Correction des bases MTHRS	>>>		

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	38,89	99,48	3,90	95,58
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,69	139,23	12,70	126,53
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,18	60,45	22,93	37,52
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	14,46
b. Taux maximum de la majo	>>>

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :</b>	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

**Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique**

28,88